

Houyet - Opération de Développement Rural

Havelange, le 13 février 2025

Compte-rendu de la réunion de CLDR du 12 février 25



Dates à retenir

18 mars 20h Administration communale	GT Biodiversité
3 avril 20h Salle Ste Cécile	GT Patrimoine – Soirée d'information
27 mai 09 septembre 04 décembre	Réunions de CLDR

1. Accueil des nouveaux membres

La présidente accueille les anciens et nouveaux membres en rappelant qu'il s'agit de la première réunion de la CLDR en mode suivi des projets dans l'attente de l'approbation du nouveau Programme de développement rural (PCDR) par le Gouvernement Wallon. Le PCDR a été défendu par la délégation de la commune au mois de septembre devant le pôle aménagement du territoire (organisme d'avis de la Région Wallonne) et a reçu un avis favorable.

En attendant, la commune a décidé de se mobiliser et de lancer des projets malgré ce délai afin de maintenir la belle dynamique de la CLDR.

La CLDR, c'est quoi ? C'est un organe consultatif officiel de la commune qui exécute et évalue l'avancement du PCDR. C'est un lieu de dialogue, d'avis, de propositions et de co-construction.

Le PCDR : c'est un document composé de plusieurs parties dont un portefeuille de projets à mener dans les 10 ans.

Le Règlement d'Ordre Intérieur (explications succinctes) :

- Articles 2 et 6 = les membres représentent leur village ou certaines thématiques, ils doivent être un relai vers la population.
- Article 7 = démissions des membres une fois par an (renouvellement lors du rapport annuel). Envoi d'un courrier si trois absences consécutives ou si absence à plus de 75% des réunions sur deux ans.
- Article 10 = toutes les actions menées au nom de la CLDR doivent avoir l'assentiment de la Commission.

- Article 11 = pas de différence entre les membres effectifs et les membres suppléants
- Article 18 = quorum citoyen pour quelques décisions importantes (approbation PCDR, Budget participatif, nouvelle convention et addendum).
- Article 22 = respect du RGPD

Fréquence des réunions : 4 fois par an (minimum légal). La convocation doit arriver au moins 10 jours avant le début de la réunion.

La CLDR travaille au consensus.

En séance, chacun reçoit un mini-PCDR (le document complet est disponible sur <https://pcdr-houyet.info>) qui comprend :

- **La carte d'identité de la commune ;**
- **La stratégie de la commune dans le cadre du PCDR ;**
- **La liste des projets sous forme de tableau (code couleur = ordre de priorité) ;**
- **Les acteurs du PCDR et leurs rôles ;**
- **Le processus d'une demande de convention.**

Q : Les nouvelles propositions qui ne sont pas dans les trois lots ne pourront dès lors être prises en compte qu'à la fin des 10 ans ?

R : Non. Ce n'est pas prévu dans l'immédiat mais il est possible de réaliser un addendum tous les cinq ans.

Q : Est-il possible de réaliser un budget participatif ?

R : Oui, c'est possible quand le PCDR est actif. La Région Wallonne soutien le processus pour moitié avec un maximum de 20.000 euros.

2. Présentation du rapport annuel (2024)

Le document a été transmis en amont de la réunion. Il consiste en un résumé des réunions de CLDR ainsi que des groupes de travail qui ont été organisés durant toute l'année.

⇒ **Aucune remarque – le rapport annuel est approuvé.**

3. Proposition de programme de travail (2025)

3.1. Suivi des conventions en développement rural soit le Moulin de Wanlin et le suivi de la liaison lente (Wanlin-Focan).

3.2. Demande d'une première convention (en attente de l'approbation du PCDR par le GW)

Dans le cadre du nouveau PCDR, la restauration de la cabine SNCB est le premier projet qui sera soumis à une demande de convention. Mais on ne peut pas activer ce projet tant que le Gouvernement Wallon n'a pas approuvé le PCDR.

3.3. Suivi des groupes de travail actuels :

- Aînés (la personne en charge au sein de la commune est Emilie qui s'occupe du PCS) ;
- Mobilité (en stand-by) ;

- BiodiverCité (la personne en charge au sein de la commune est Véronique qui est chargée de mission POLLEC).

L'ensemble de la CLDR doit être informée de l'avancement des groupes de travail. Il doit donc y avoir des relais au sein de chaque GT pour faire état des avancements.

3.4. Proposition de nouveaux groupes de travail :

- **Patrimoine** : c'est un projet repris dans le catalogue de projets du PCDR. L'an dernier la Province a lancé un appel à projets lié à cette thématique. La commune y a répondu. Il s'agira de réaliser un inventaire du petit patrimoine populaire wallon. *Il y a des choses qui ont été faites et l'ODPH dispose de carnets sur l'inventaire du petit patrimoine.*
Une réunion est programmée le 3 avril à 20h00. Elle est ouverte à tous. Il s'agira d'une première séance d'information. Un flyer sera mis à disposition des membres de la CLDR pour diffusion à la population. Une seconde réunion, plus technique, sera organisée dans un second temps pour les citoyens désireux de participer activement à cet inventaire.
- **Jeunes** : demande de la part des membres de consulter les jeunes et volonté de structurer les groupes et les projets en lien avec la jeunesse.

Question : Est-ce que le GT salles existe encore ?

R : un inventaire avait été présenté aux membres du GT ainsi qu'aux gestionnaires. A la fin des travaux, il avait été décidé

- *de veiller à ce que les rapports annuels soient bien envoyés chaque année à l'administration*
- *et d'organiser une réunion par an entre les gestionnaires dans le but qu'ils puissent partager leurs difficultés et leurs bonnes pratiques. Le groupe ne se réunit donc plus actuellement (à faire : confirmer la fin de mandat de ce GT).*

Q : Est-ce que le GT tourisme existe encore?

R : Non, c'est un GT qui avait pour mandat de préparer la fiche projet en lien avec la cabine SNCB. Ce dernier est donc clôturé.

Q : Dans le catalogue de projets on parle d'organiser un Repair café, hors il semble que ce projet soit en cours. Doit-on supprimer la fiche projet ?

R : Si le projet est réalisé par ailleurs, c'est une bonne nouvelle. Il ne faut pas supprimer la Fiche Projet pour autant. Tant que le projet est réalisé, même par d'autres acteurs, cela répond aux fiches projets du PCDR.

Q : Un projet de commerce ambulant pour valoriser les produits locaux fait l'objet d'une fiche projet dans le PCDR. Est-il déjà en route ?

*R : Le projet semble avoir démarré grâce au budget participatif lancé par Elia (information provenant des réseaux sociaux : la camionnette existe pour un producteur de Hour). **Proposition** : travailler sur cette thématique l'année prochaine.*

Q : Pourquoi l'aménagement de la Halte des Marmozets est-elle dans le PCDR alors que le projet est en cours ?

R : L'asbl des Marmozets avait répondu à plusieurs appels à projets (budget participatif de la CLDR, Fondation Roi Baudouin et la fondation SYRIS). Le projet a été gardé dans le PCDR pour assurer un éventuel subside de la Région wallonne.

Les dates de réunions de CLDR de l'année sont déjà fixées : 27 mai, 09 septembre et 4 décembre. Les membres sont invités à faire des propositions de thèmes qu'ils souhaiteraient aborder en CLDR (thèmes en lien avec le PCDR)

Un membre propose la venue de la Cellule GISER. Les inondations peuvent concerner les personnes de toute la commune.

⇒ **Le programme de travail est approuvé.**

4. Suivi des projets en convention

Moulin de Wanlin

Pour rappel, les objectifs de ce projet consistent à aménager un espace à destination de la vie associative tout en gardant la machinerie visible au public et d'avoir un espace extérieur convivial.

L'entreprise devrait bientôt débuter les travaux (mars).

Liaison Wanlin – Focant

Il s'agit d'un projet trans-communal qui est au stade du dépôt du permis d'urbanisme (ce dossier doit passer au conseil communal). La CLDR sera informée de l'avancement du projet.

La commune de Beauraing désignera ensuite une entreprise qui réalisera les travaux sur les deux communes sur base de conventions. Le cahier de charges est déjà réalisé.

Q : Ou en est-on par rapport à la demande de convention pour la Cabine SNCB ?

R : Elle se trouve au stade de la demande de subside.

Q : Le bâtiment ne risque-t-il pas de se dégrader ?

R : Dès que la Ministre validera ce projet, il fera l'objet d'une étude poussée (notamment sur son état sanitaire).

5. Divers

- Le groupe de travail BiodiverCité se réunira le mardi 18 mars à 20h00.
- Le groupe de travail Aînés se relancera très prochainement pour créer un Conseil Consultatif des Aînés dans la commune.

- L'édition 2025 de l'appel à projets « vis mon village » de la Fondation Roi Baudouin vient d'être lancé. Toutes les informations se trouvent sur <https://kbs-frb.be/fr/vis-mon-village>.
- Un problème de sécurité routière est relevé. La Bourgmestre est au courant et a relancé le Ministre. C'est une route régionale (arrêté ministériel) et la commune n'a pas de pouvoir de décision.
- Un problème de stationnement sauvage est signalé à Hèrhet (les GPS envoient par ce chemin pour se rendre à la Halte d'Ardenne). La Bourgmestre prend bonne note de la problématique.

Présents :

LEBRUN Hélène, DE BUSSCHER Birgit, MERTENS Philippe, SIMONARD Cédric, PEROT Godefroy, LEBRUN Jacques, DELCAYE Marie-France, DE GROOTE Baudouin, PETRIAX Gérard, ROSIERE Ludivine, MARLAIR Jean-Louis, CLAES Jean-Claude, DEVOCHT Dirk, DENEFFE Philippe, GOYENS Pierre, COLAUX Dominique.

Excusés et absents :

DAWAGNE Jacques, WYEME Isabeau, ETIENNE Michel, DECLAYE Pascale, ROUARD Nicolas, STEIGNARD Christine, LEPERE Aurélie, LEFEBVRE Pauline, BREYE Bernard, JAMINON Robert, LOUTE André, GILLIS Constant, STASSIN Jacques

Invités :

CHARLES Florence, DEWART Christina, FRANCKINIOULLE Julien, DEFOSSE Nicolas, LAHAYE François, CARNOT Natéo.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) : Katty DE GROOTE et Aurélien DETHIER
Pour l'administration communale : Marie DERMIENCE



Fondation rurale de Développement rural

- Katty De Groote (k.degroote@frw.be)
- Aurélien Dethier (a.dethier@frw.be)



Agent relais de l'administration communale

- Marie DERMIENCE - 082/67.69.70.
(pcdr@houyet.be)